

Genève, le 29 mai 2019

Aux représentant-e-s des médias

Conférence de presse de la Cour des comptes

Évaluation de l'enseignement artistique délégué

Madame, Monsieur,

Les magistrats de la Cour des comptes ont le plaisir de vous convier à une conférence de presse qui aura lieu le

Jeudi 6 juin 2019 à 10 heures
à la grande salle de conférence du département des finances
Place de la Taconnerie 7, rez-de-chaussée, 1204 Genève.

Selon la loi sur l'instruction publique (LIP), le département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP) délègue à des écoles accréditées, qui sont actuellement au nombre de dix, l'enseignement public de base dans les domaines de la musique, de la rythmique, de la danse et du théâtre. Cette tâche comprend également l'enseignement intensif, articulé avec les études aménagées et l'enseignement préprofessionnel. L'offre d'enseignements artistiques visés par la délégation s'adresse principalement à des élèves âgés de 4 à 25 ans, soit près de 10'000 élèves, pour environ 500 enseignants répartis sur 218,9 postes. Le DIP subventionne ces écoles pour un montant total d'environ 33 millions de francs par année.

Dans le cadre de son analyse de risques, la Cour a identifié certains enjeux liés à la réalisation d'objectifs légaux ambitieux et a priori peu convergents, à savoir la démocratisation de l'accès aux enseignements artistiques d'une part, et le soutien en faveur des jeunes « talents » d'autre part.

La Cour a récolté des informations par le biais de plusieurs sondages qui lui ont permis d'apprécier l'adéquation des prestations dispensées par les écoles délégataires avec la demande du public cible. Elle s'est également intéressée à la composition socioprofessionnelle des élèves des écoles délégataires ainsi qu'au parcours des élèves ayant fréquenté des filières préprofessionnelles. La gouvernance du dispositif délégataire a elle aussi été examinée et, finalement, des analyses financières ont complété les travaux menés par la Cour.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

François PAYCHÈRE
Président

Pour toute information complémentaire, prière de prendre contact avec :
Monsieur François PAYCHÈRE, président de la Cour des comptes
Tél. 022 388 77 90, courriel : francois.paychere@cdc.ge.ch